

**Résultats de l'appel à candidatures
relatif à la création de trois groupes d'entraide mutuelle en Bretagne
pour les adultes avec trouble du spectre de l'autisme (TSA)**

Dans le cadre de l'appel à candidatures relatif à la création de trois GEM en Bretagne pour les adultes avec trouble du spectre de l'autisme, cinq dossiers ont été adressés à l'ARS Bretagne.

Au regard de la qualité des projets déposés, de leur conformité au cahier des charges, et du maillage territorial recherché, les trois candidatures suivantes ont été retenues :

- Le projet de GEM de l'association d'Entraide Mutuelle « Le Phare », sur le territoire de la commune de Paimpol, dans le département des Côtes d'Armor
- Le projet de GEM des associations « A.B.A 35 » et « Autisme Aide 35 », sur le territoire de la commune de Rennes, dans le département d'Ille-et-Vilaine
- Le projet de GEM des associations « ASPERANSA Morbihan » et « Tous Solidaires Autisme 56 », sur le territoire de l'agglomération de Lorient, dans le département du Morbihan.

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

Le Directeur général adjoint

Signé

Malik LAHOUCINE